

INFO – Rentrée scolaire 2020

Transport scolaire

En raison d'importantes contraintes organisationnelles apportées par la COVID-19, dont le nombre de places restreint dans les autobus, le service du transport du Centre de services scolaire des Phares se voit forcé de refuser, pour l'année scolaire 2020-2021, les élèves qui habitent à une distance de marche inférieure à * :

- 500 mètres pour les élèves en préscolaire 4 ans
- 800 mètres pour les élèves en préscolaire 5 ans
- 1200 mètres pour les élèves en première année
- 1600 mètres pour tous les autres niveaux

Ou

- 800 mètres en milieu rural pour tous les niveaux à l'exception des élèves en préscolaire 4 ans (500 mètres).

*Et ce, malgré les règles prévues à la politique sur l'admissibilité au transport scolaire.

Une analyse sera faite dans les semaines qui suivront la rentrée afin de valider si des places se libèreront.

À noter que dans certains circuits, il sera possible de transporter des élèves qui demeurent à une distance moindre que les limites fixées à la politique sur l'admissibilité au transport scolaire.

Afin d'obtenir cette information ainsi que les détails relatifs au transport, il est expressément demandé aux parents de ne pas téléphoner à la division du transport scolaire, mais plutôt de consulter le portail parent accessible via son site internet.

NOUS VOUS RAPPELONS!

Dans le plan de la rentrée scolaire 2020-2021 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, il est fortement recommandé aux parents de transporter eux-mêmes leurs enfants à l'école.

Bien sûr, le port du couvre-visage sera obligatoire dans le transport scolaire pour les élèves à compter de la 5^e année jusqu'au secondaire. Dans le cas du non-respect de cette mesure imposée par la Santé publique, des sanctions pourront s'imposer.

Le secteur du transport scolaire
Centre de services scolaire des Phares
Mise à jour 25 août 2020